

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 9 mai 2012 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

---

Présents : Mme Marie-Claude Lamarche  
M. Michel Morin  
M. Sylvain Tousignant  
formant quorum sous la présidence de M. Marc Campagna, vice-président

Sont également présents :  
M. Luc Papillon, directeur général adjoint  
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications  
Mme Francine Blain, trésorière  
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président  
M. Denis Levesque, directeur général  
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet  
M. Patrick Robitaille, attaché politique  
Mme Diane Legault, attachée de presse

---

#### **CE-2012-546-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

#### **CE-2012-547-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

#### **CE-2012-548-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 2 MAI 2012**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 2 mai 2012, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

---

#### **CE-2012-549-DEC MRC LES MOULINS / MÉMOIRE SUR LE FINANCEMENT DU MAINTIEN ET DU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT EN COMMUN DANS LE GRAND MONTRÉAL**

ATTENDU le dépôt du Mémoire sur le financement du maintien et du développement du transport en commun dans le grand Montréal préparé par la MRC Les Moulins daté du 1<sup>er</sup> mai 2012;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du Mémoire sur le financement du maintien et du développement du transport en commun dans le grand Montréal préparé par la MRC Les Moulins et daté du 1<sup>er</sup> mai 2012.

---

#### **CE-2012-550-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS**

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes (Comité de circulation) du 27 mars 2012;
- de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine du 24 avril 2012.

---

### **CE-2012-551-REC      RÈGLEMENT DE VITESSE NUMÉRO 501**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté les règlements de vitesse numéros 244 (collectrices et artères principales) et 245 (réseau local), le 13 juin 2005;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour les règlements de vitesse;

ATTENDU QUE les représentants des directions du greffe et affaires juridiques et du génie et projets spéciaux ont rencontré M. Deschaintre du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE le MTQ accepte les propositions du nouveau règlement de vitesse;

ATTENDU la recommandation numéro CC-2012-03-27/01 du Comité de circulation concernant l'adoption du règlement de vitesse numéro 501;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du Comité de circulation, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption du règlement de vitesse numéro 501.

Que le service des communications soit mandaté à préparer un plan de communication afin de répondre aux demandes du MTQ et visant à informer les citoyens des limites de vitesse pour l'ensemble des voies circulables sous la juridiction de la Ville de Terrebonne.

---

### **CE-2012-552-REC      MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 499**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 139-03-2011 adoptant le règlement numéro 499 décrétant des travaux d'aménagement sécuritaire de la circulation et des accès autour des écoles ainsi que l'implantation de mesures de modération permanentes;

ATTENDU le rapport sur les travaux du règlement numéro 499 de mars 2012;

ATTENDU la disponibilité du règlement numéro 499 s'élevant à 161 000\$;

ATTENDU QU'au niveau des travaux autour des écoles, seul l'ajout d'un trottoir près de l'école du Vieux-Chêne est nécessaire;

ATTENDU QU'après expérience des travaux, d'autres sites de mesures temporaires pourraient être convertis en permanentes;

ATTENDU la recommandation numéro CC-2012-03-27/02 du Comité de circulation concernant des modifications au règlement numéro 499;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du Comité de circulation, que le Comité exécutif recommande au Conseil municipal la modification au règlement numéro 499 afin d'ajouter les travaux suivants:

- trottoir près de l'école du Vieux-Chêne, tel qu'il apparaît sur le plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
  - des mesures de modération permanentes sur les rues de l'Hortensia, de l'Île-des-Lys, des Fleurs, de l'Affluent et Simone-Berthiaume.
-

## **CE-2012-553-DEC MESURES DE MODÉRATION NON PERMANENTES**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2004-1039-DEC autorisant l'acquisition et l'installation des aménagements non permanents afin de réduire la vitesse dans certaines rues de la Ville;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2007-401-DEC acceptant les critères d'implantation pour l'installation de mesures de modération dans les rues existantes de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU la recommandation numéro CC-2012-03-27/03 du Comité de circulation concernant des mesures de modération non permanentes;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du Comité de circulation, que le Comité exécutif autorise le service de la voirie à installer les mesures de modération aux endroits suivants:

#	Rue	Emplacement
1	Rue Germain-Raby	Entre les rues Daunais et P.-E.-Marier
2	Rue de l'Hortensia	Entre les rues Rodrigue et de l'Herbe-Bleue
3	Rue de l'Île-des-Lys	Devant le 2385
4	Rue de l'Île-des-Gardes	Entre le chemin Saint-Charles et la rue Alfred-Messier
5	Rue Chartrand	Entre les rues Langlois et Bernard
6	Rue des Fleurs	Entre les rues des Pivoines et Léonard-Ethier
7	Avenue Gérard-Leduc	Entre la rue Alfred-Pellan et la place de Bourges
8	Rue Johanne	Entre la rue Paul-Cézanne et le rang Saint-François
9	Rue de Bromont	En face du parc Bromont
10	Rue Simone-Berthiaume	Entre les deux arrêts de la rue Blanche-Thibaudeau
11	Rue Rochon	Entre les rues de Valençay et de Villandry
12	Rue de l'Affluent	Entre les rues de l'Île-des-Lys et de l'Estran
13	Rue Hervieux	Devant le 475 de la rue Hervieux
14	Rue Joseph-Vaillancourt	Entre les rues René-Sauvageau et François-Cotineau
15	Rue Johanne	Entre les rues Jean-Paul-Riopelle et Paul-Émile Borduas

Que la Direction de l'entretien du territoire soit autorisée à installer les mesures ainsi que la signalisation nécessaire.

---

## **CE-2012-554-DEC RÉDUCTION DE LA VITESSE DE 90KM A 70KM DEVANT LE 2900, CHEMIN GAUTHIER JUSQU'À LA LIMITE DE SAINTE-ANNE-DES-PLAINES**

ATTENDU le dépôt de la requête REQ-2011-684 au Comité de circulation demandant de réduire la vitesse de 90 km à 70 km devant le 2900, chemin Gauthier jusqu'à la limite de la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines;

ATTENDU QUE ce chemin est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec (MTQ);

ATTENDU QUE selon le plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante démontre que la limite de vitesse à Terrebonne pour ce secteur pourrait facilement être réduite à 70 km;

ATTENDU la recommandation numéro CC-2012-03-27/04 du Comité de circulation concernant la réduction de 90 km à 70 km devant le 2900, chemin Gauthier jusqu'à la limite de la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du Comité de circulation, que la Direction du génie et projets spéciaux soit et est mandatée afin de transmettre

au ministère des Transports du Québec une demande écrite pour réduire la vitesse de 90 km à 70 km devant le 2900, chemin Gauthier jusqu'à la limite de la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines.

---

**CE-2012-555-DEC      DEMANDE DE LA VILLE DE BLAINVILLE /  
RÈGLEMENT NUMÉRO 1196-10 / CIRCULATION DES  
CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS SUR LE  
TERRITOIRE DE LA VILLE DE BLAINVILLE**

ATTENDU la demande de la Ville de Blainville concernant l'adoption de leur règlement numéro 1196-10 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils de la Ville de Blainville;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2012-168-DEC mandatant le Comité de circulation de la Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes afin de faire l'analyse de la demande de la Ville de Blainville, d'étudier les impacts sur la circulation des véhicules lourds sur le territoire de la Ville de Terrebonne et de faire les recommandations au Comité exécutif;

ATTENDU le plan de transport lourd actuel à la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE sur ce plan, la montée Gagnon et le rang Saint-François sont interdits aux camions, aux véhicules-outils et aux véhicules de transport d'équipements excepté pour effectuer une livraison locale;

ATTENDU la recommandation numéro CC-2012-03-27/05 du Comité de circulation concernant le règlement numéro 1196-10 de la Ville de Blainville concernant la circulation des camions et des véhicules-outils sur le territoire de la Ville de Blainville;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du Comité de circulation, que le Comité exécutif refuse la demande de la Ville de Blainville relative à la circulation des camions et des véhicules-outils de la Ville de Blainville considérant que la montée Gagnon et le rang Saint-François n'ont pas une fondation adéquate pour supporter les véhicules lourds.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Blainville et au ministère des transports du Québec.

---

**CE-2012-556-REC      REQUÊTES DE SIGNALISATION / 27 MARS 2012**

Il est unanimement résolu, suite à la recommandation du Comité de circulation en date du 27 mars 2012, de recommander au Conseil l'adoption de la signalisation mentionnée ci-dessous :

<b><u>REQUÊTE</u></b>	<b><u>DÉTAIL</u></b>
CC-2012-03-27/06	Ajout sur les panneaux d'interdiction de stationner (alternatif) les dates suivantes : « du 1 <sup>er</sup> septembre au 30 avril » pour les rues Joseph-Guay, Paquet, Pépin, Quimper et Vaillant situées près du stationnement incitatif de la côte de Terrebonne;
CC-2012-03-27/08	Installation de panneaux « arrêt » sur le chemin Saint-Charles, à l'intersection de la rue Charles-Aubert;
CC-2012-03-27/09	Enlèvement de panneaux « arrêt » sur le chemin Saint-Charles, à l'intersection de la rue Chantal;

CC-2012-03-27/10	Enlèvement de l'interdiction de virage à droite sur le feu rouge de la rue Camus, à l'intersection de la route 335 via la rue Marie-Josée;
CC-2012-03-27/11	Installation de panneaux « stationnement interdit » sur la rue Antonio-Héroux;
CC-2012-03-27/14	Installation de panneaux « arrêt » sur la rue de Mauriac, à l'intersection de la rue Sylvain-Meunier;
CC-2012-03-27/16	Réduction de la limite de vitesse de 70 km à 50 km sur une portion du chemin des Quarante-Arpents, en vertu du plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

---

**CE-2012-557-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE LA PLAINE INC.**

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- du Conseil d'administration de la Société de développement industriel de La Plaine du 4 avril 2012.

---

**CE-2012-558-DEC CORRIDORS FACILITATEURS DE DÉPLACEMENT / PERSONNES HANDICAPÉES**

ATTENDU la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale;

ATTENDU QUE depuis décembre 2005, chaque municipalité qui compte au moins 15 000 habitants doit adopter un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2005-1207-DEC mandatant la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine afin d'assurer le suivi du plan d'action municipal à l'égard des personnes handicapées;

ATTENDU QUE l'une des mesures prévues au plan d'action 2012 vise à rehausser la signalisation dans les corridors facilitateurs de déplacement identifiés;

ATTENDU QUE les corridors facilitateurs de déplacement visent à favoriser le déplacement sécuritaire de personnes à mobilité réduite dans des zones à fort volume de circulation;

ATTENDU QUE les corridors facilitateurs de déplacement font partie d'une initiative novatrice qui cadre parfaitement avec les objectifs de la future politique intégrée de la Ville de Terrebonne regroupant la famille, les aînés et les personnes handicapées;

ATTENDU QUE les plans de corridors facilitateurs de déplacement ont été préparés par la Direction du génie et projets spéciaux, après consultation avec des représentants de la Direction générale et de la Direction du loisir et vie communautaire;

ATTENDU la recommandation numéro FAM-2012-04-24/01 de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine concernant les corridors facilitateurs de déplacement;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, que le Comité exécutif approuve les plans définissant les corridors facilitateurs de déplacement, joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et ce, conformément au plan d'action 2012 à l'égard des personnes handicapées.

QUE la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine soit et est mandatée afin d'assurer le suivi de cette mesure.

---

**CE-2012-559-DEC      PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ORGANISMES /  
AIDE AUX DÉMUNIS**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2012-310-REC recommandant au Conseil d'approuver le nouveau programme de financement des organismes d'aide à la personne pour l'année 2012 tel que proposé par la Direction du loisir et vie communautaire;

ATTENDU QUE la résolution du Conseil municipal de la Ville de Terrebonne numéro 182-04-2012 adoptant ledit programme;

ATTENDU QUE ce nouveau programme de financement, qui touche le Comité d'aide aux Plainois, le Comité d'aide aux Lachenois, les Œuvres de Galilée et SEDAI-TSS, fait suite à la résolution du Comité exécutif numéro CE-2011-398-REC mandatant la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine afin de revoir le soutien municipal aux organismes d'aide aux démunis;

ATTENDU QUE l'objectif visé par le nouveau programme de subventions des organismes d'aide à la personne est de tendre vers une équité de financement;

ATTENDU QUE l'octroi d'une subvention municipale aux organismes d'aide à la personne sera conditionnel à la signature d'un protocole d'entente;

ATTENDU QUE le futur protocole d'entente comporte plusieurs obligations pour les organismes subventionnés, dont une ouverture minimale de 25 heures par semaine sur 48 semaines par année, une offre de services pour le territoire ciblé, une concertation avec l'ensemble des comités participant au programme et la remise des états financiers annuels à la Ville;

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire a rencontré à tour de rôle les représentants des quatre (4) organismes concernés, les 12 et 13 avril dernier, afin de leur expliquer les différentes obligations incluses dans le projet de protocole;

ATTENDU QUE lors de ces rencontres, deux (2) organismes ont manifesté le souhait d'ouvrir 46 semaines par année plutôt que les 48 semaines d'ouverture minimale prévues dans le protocole;

ATTENDU QUE l'organisme SEDAI-TSS, qui dessert le secteur ouest de Terrebonne n'a pas l'intention d'étendre son offre de services jusqu'au quartier George-VI, préférant concentrer ses activités au territoire actuellement desservi;

ATTENDU QUE l'organisme Les Œuvres de Galilée ne voit pas d'inconvénient à étendre son territoire jusqu'au quartier George-VI, moyennant l'allocation clientèle fixée à 0,75 \$ par habitant dans le protocole d'entente;

ATTENDU QUE le projet de protocole qui accompagne le programme de financement des organismes d'aide à la personne prévoit le versement par la Ville d'une subvention additionnelle pouvant aller jusqu'à 4 000 \$ afin de leur permettre de faire auditer leurs états financiers;

ATTENDU QUE deux (2) organismes reçoivent actuellement des commandites visant à défrayer le coût de production de leurs états financiers;

ATTENDU QUE l'organisme le Comité d'aide aux Plainois, qui ouvre actuellement ses portes au public quatre (4) heures par semaine, voit difficilement comment il pourrait dépasser 15 heures par semaine en 2012 sans procéder à une refonte en profondeur de son organisation;

ATTENDU QUE le programme adopté par le Conseil prévoit une hausse progressive du financement des organismes peu ou pas subventionnés et une diminution progressive de l'organisme le plus subventionné;

ATTENDU QUE les quatre (4) organismes d'aide aux démunis présents sur le territoire de la Ville de Terrebonne offrent des services de dépannage essentiels au bien-être des personnes les plus vulnérables de la communauté;

ATTENDU QUE le but de l'adoption du nouveau programme de financement est de soutenir financièrement les organismes d'aide à la personne dans la poursuite de leur noble mission;

ATTENDU la recommandation numéro FAM-2012-04-24/02 de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine concernant le programme de soutien aux organismes d'aide aux démunis;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, que la Direction du loisir et vie communautaire soit et est mandatée à valider avec les quatre (4) organismes d'aide à la personne les propositions de modification suivantes au projet de protocole d'entente initialement proposé:

- Abaisser de 48 à 46 le nombre de semaines minimales d'ouverture au public sur une base annuelle;
- Modifier la carte délimitant les quatre territoires de façon à permettre aux Œuvres de Galilée de desservir une partie de la clientèle du secteur ouest, soit le quartier George-VI;
- Accorder aux quatre (4) organismes concernés une subvention additionnelle de 4 000 \$ sur présentation annuelle de leurs états financiers audités;
- Appliquer une mesure progressive sur dix (10) ans pour le Comité d'aide aux Plainois relativement au nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire, faisant ainsi passer l'horaire à 15 heures par semaine en 2012 jusqu'à 25 heures par semaine en 2022.

---

## **CE-2012-560-DEC      MAISON DES AÎNÉS**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2010-241-DEC approuvant le document « Vision terrebonnienne de la Maison des aînés de Terrebonne », daté du 3 février 2010;

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 524-11-2011 acceptant le protocole d'entente à intervenir avec la nouvelle « Corporation La Maison des aînés de Terrebonne »;

ATTENDU QUE lors de son assemblée mensuelle du 18 avril 2012, le Conseil d'administration de la Maison des aînés a entériné une résolution dans laquelle on demande à la Commission de la famille, affaires sociales, action

communautaire et condition féminine, la permission d'organiser un concours afin de trouver un nom au futur bâtiment;

ATTENDU QU'il y a lieu d'impliquer le plus de citoyens et citoyennes possible dans un projet aussi rassembleur;

ATTENDU QUE la dénomination de la Maison des aînés suscitera un sentiment de fierté pour une tranche importante de la population;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne aura un droit de regard sur le choix final du nom qui sera retenu à l'issue du concours et qu'elle se réserve même le droit de le refuser;

ATTENDU les discussions entretenues à la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine;

ATTENDU la recommandation numéro FAM-2012-04-24/03 de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine concernant la tenue d'un concours afin de trouver un nom au futur bâtiment.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, que le Comité exécutif autorise le Conseil d'administration de la Maison des aînés de Terrebonne à organiser un concours afin de trouver un nom au futur bâtiment.

QUE la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine soit mandatée à suivre ledit concours pour s'assurer que le nom choisi corresponde aux standards de la Ville de Terrebonne pour la dénomination des bâtiments municipaux, le tout en collaboration avec le service des communications de la Ville.

---

**CE-2012-561-DEC      COLLOQUE / CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET  
FAMILLE / 1<sup>er</sup> ET 2 JUIN 2012 / MANOIR RICHELIEU**

6.12

ATTENDU QUE le 24<sup>e</sup> Colloque du carrefour action municipale et famille aura lieu cette année les 1<sup>er</sup> et 2 juin dans la région de Charlevoix;

ATTENDU QUE plusieurs ateliers présentés dans le cadre de ce colloque seront consacrés à la famille, aux aînés et à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA), à laquelle vient d'adhérer la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine est actuellement en plein processus de refonte de sa Politique familiale afin d'en faire une politique intégrée visant la famille, les aînés et les personnes handicapées;

ATTENDU QUE Mme Nathalie Bellavance, conseillère municipale, a été désignée pour représenter la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine à ce colloque;

ATTENDU la recommandation numéro FAM-2012-04-24/04 de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine concernant la délégation d'un membre du Conseil municipal au 24<sup>e</sup> Colloque du Carrefour action municipale et famille qui aura lieu les 1<sup>er</sup> et 2 juin 2012 au Manoir Richelieu.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, que Mme Nathalie Bellavance représente la Ville de Terrebonne au 24<sup>e</sup> Colloque du Carrefour action municipale et famille qui se tiendra au Manoir Richelieu les 1<sup>er</sup> et 2 juin



2012 et que les frais afférents à ce congrès (hébergement, repas, transport) lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

---

**CE-2012-562-DEC      DEMANDE / PLANTATION D'ARBRES / HÔPITAL  
PIERRE-LE GARDEUR**

ATTENDU la création du fonds de l'arbre de la Ville de Terrebonne adoptée le 18 juin 2007 et destinée à financer des projets de plantation d'arbres sur le territoire de la Ville;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2008-374-DEC adoptée le 30 avril 2008 créant le Comité de développement et de plantation d'arbres;

ATTENDU le programme de plantation d'arbres approuvé par le Conseil municipal le 11 mai 2009;

ATTENDU QUE le Centre de Santé et des Services sociaux du sud de Lanaudière (CSSSL) a déposé une demande d'aide financière au montant de 80 000 \$ dans le cadre de ce programme pour l'hôpital Pierre-Le Gardeur;

ATTENDU QUE le CSSSL a proposé d'étaler les travaux sur deux (2) ans soit mai 2012 et mai 2013;

ATTENDU QUE les membres du Comité de développement et de plantation d'arbres trouvent ce projet pertinent, mais considèrent que les travaux doivent être réalisés entièrement en 2012;

ATTENDU QUE certains ajustements sont suggérés pour s'harmoniser avec le secteur environnant, soit la montée des Pionniers et que des travaux sont prévus par la Ville de Terrebonne sur le boulevard Lucille-Teasdale. À cet effet, le Service de l'aménagement paysager assistera le CSSSL pour ajuster le projet selon ces suggestions;

ATTENDU la recommandation numéro DPA-2012-05-02/01 du Comité de Développement et de Plantation d'arbres concernant la demande de subvention faite par le Centre de Santé et des Services sociaux du sud de Lanaudière;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du Comité de Développement et de Plantation d'arbres, que le Comité exécutif :

- accepte la demande de subvention du CSSSL pour un montant de 80 000\$ conditionnellement à ce que les travaux soient réalisés entièrement en 2012;
- finance ce projet à même le fonds de l'arbre;
- entérine le projet de protocole d'entente entre la Ville de Terrebonne et le CSSSL assurant le respect des conditions suivantes:
  - La Ville s'engage à verser une subvention au montant de 80 000\$ en deux (2) paiements de 50 % à l'acceptation du projet par le Comité exécutif et 50 % à la fin des travaux;
  - Le promoteur s'engage à:
    - respecter les conditions du programme de plantation d'arbres;
    - réaliser le projet en incluant les propositions faites par le Service de l'aménagement paysager;
    - fournir une attestation de conformité à la fin des travaux et présenter les pièces justificatives pour le deuxième versement;
    - assurer l'entretien des plantations pendant leur durée de vie;
    - obtenir une garantie d'une (1) année sur les plantations et les arbres par l'entrepreneur choisi;
    - prévoir une protection hivernale des plantations la première année pour assurer leur survie.

Que le Comité exécutif autorise le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, avec le CSSSL, une entente relativement au projet présenté et aux conditions mentionnées à la présente.

Que ledit montant soit financé à même les surplus réservés du fonds de l'arbre. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0150 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire, numéro 2012-0151, soumis par l'assistante-trésorière, au montant de 80 000\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-017 (affectation fonds de l'arbre) au poste budgétaire numéro 1-02-130-00-911 (subvention programme plantation d'arbres), soit accepté.

---

**CE-2012-563-DEC      CAHIER DESCRIPTIF DU NETTOYAGE ET DE LA RÉHABILITATION DES FOSSÉS MUNICIPAUX DANS LE SECTEUR HÉRITAGE TERREBONNE**

ATTENDU le dépôt du Cahier descriptif du nettoyage et de la réhabilitation des fossés municipaux dans le secteur Héritage Terrebonne (secteurs des chemins des Quarante-Arpents et de la Presqu'Île);

ATTENDU QUE Héritage Terrebonne requiert de la Ville de Terrebonne des travaux de réhabilitation;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du projet;

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Marc Léger, ing., coordonnateur au développement durable et à l'environnement à la Direction générale, que le Comité exécutif prenne acte du Cahier descriptif dans le cadre du nettoyage et de la réhabilitation des fossés municipaux situés dans le secteur Héritage Terrebonne (secteurs des chemins des Quarante-Arpents et de la Presqu'Île).

---

**CE-2012-564-REC      RÈGLEMENT / LA MAISON DES AÎNÉS**

ATTENDU QUE le Comité exécutif, par sa résolution CE-2006-1034-DEC, a accepté le dépôt d'un rapport final sur l'étude de préfaisabilité de la Maison des aînés;

ATTENDU que le Comité exécutif, par sa résolution CE-2008-1103-DEC, a mandaté la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine à analyser l'élaboration d'un projet pour un centre de pétanque intérieur;

ATTENDU que le Comité exécutif, par sa résolution CE-2010-241-DEC, a approuvé la « Vision terrebonnienne de la Maison des aînés » et a mandaté la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine à effectuer une consultation publique sur la vision terrebonnienne de la Maison des aînés;

ATTENDU que le Comité exécutif, par sa résolution CE-2010-563-DEC, a approuvé la composition d'un comité d'implantation pour la réalisation de la Maison des aînés à Terrebonne;

ATTENDU que le comité exécutif, par sa résolution CE-2010-564-DEC, a accepté l'offre de services de la firme Innovation-Positionnement-Socioéconomique (IPSE) à accompagner la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine dans le cadre de la consultation publique de la Maison des aînés;

ATTENDU les visites de maisons des aînés, des consultations publiques et du Forum des aînés, tenu le 7 mai 2011;

ATTENDU que le Conseil municipal, par sa résolution 340-07-2011, a désigné le terrain de l'ancien garage municipal, situé au 950, montée Masson à l'intersection du boulevard des Seigneurs, comme futur site pour l'implantation de la Maison des aînés;

ATTENDU des mandats à la firme d'architecte Bergeron, Bouthillier et à la firme d'ingénieurs LBHA;

ATTENDU le dépôt des esquisses, des plans d'implantation et des estimations budgétaires, dont copies sont jointes à la présente;

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil municipal l'adoption d'un règlement d'emprunt (511) pour la construction de la Maison des aînés et, pour ce faire, un emprunt au montant de 10 000 000\$ dont le terme de remboursement est fixé à trente (30) ans.

---

**CE-2012-565-DEC      LETTRE MAMROT / DÉPENSE DE RECHERCHE ET DE SECRÉTARIAT**

ATTENDU la lettre adressée à M. Denis Levesque, directeur général en date du 27 avril 2012 par le sous-ministre adjoint aux infrastructures et aux finances municipales, M. Frédéric Guay, relativement aux dépenses de recherche et de secrétariat et du rapport sur les finances municipales daté d'avril 2012 décrétant l'état de la situation sur les dépenses de recherche et de secrétariat pour les municipalités de 50 000 habitants et plus;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte de la lettre de M. Frédéric Guay ainsi que du rapport daté d'avril 2012 préparé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire énonçant l'état de la situation sur les dépenses de recherche et de secrétariat pour les municipalités de 50 000 habitants et plus.

---

**CE-2012-566-DEC      REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE / SÉCURITÉ DES DEUX-RIVES LTÉE**

ATTENDU QUE le 27 mars 2012, la Ville de Terrebonne recevait une requête introductive d'instance de la compagnie Sécurité des Deux-Rives Ltée réclamant des dommages et intérêts au montant de 8 235,15 \$ pour un compte de service impayé suite à l'octroi du contrat de la soumission numéro SOU-2010-55 – service de patrouilleurs dans les parcs;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'un procureur pour comparaître et rédiger la défense de la Ville;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, assistant-greffier et responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif mandate la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et Associés pour comparaître et préparer la défense de la Ville dans le dossier Sécurité des Deux-Rives Ltée c. Ville de Terrebonne (700-22-026573-120).

---

**CE-2012-567-DEC FERMETURE DU BAR ST-PATRICK A 3H / 23 ET 24  
JUN 2012**

ATTENDU la lettre datée du 30 avril 2012 de M. Pierre Corbeil du Bar St-Patrick inc. demandant l'autorisation de fermer son établissement, le Bar St-Patrick inc., à 3 h dans la nuit du 23 au 24 juin 2012;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, d'autoriser la fermeture à 3 h dans la nuit du 23 au 24 juin 2012 pour le Bar St-Patrick inc., le tout conditionnellement à ce que leur permis soit modifié en conséquence par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

---

**CE-2012-568-REC ASSURANCE « RESPONSABILITÉ CIVILE DES  
OFFICIERS PUBLICS »**

ATTENDU QUE l'assurance de responsabilité civile des officiers publics vient à échéance le 16 mai 2012;

ATTENDU la prime soumise par la firme Hub International (Québec) ltée concernant le renouvellement de l'assurance responsabilité civile des officiers publics de la Ville de Terrebonne (assurance responsabilité municipale) pour l'année 2012, conformément à l'article 573.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU le rapport et les recommandations de M. Guy Turcot, de Guy Turcot et Associés inc., conseiller en assurances, daté du 4 mai 2012;

ATTENDU QUE ces conditions demeurent les plus avantageuses dans le contexte du marché pour ce type d'assurance tout en considérant également l'expérience de sinistralité encourue cette année et au courant des dernières années, bien qu'il faille noter une hausse d'un peu moins de dix pour cent (10 %) par rapport à la dernière année (coût de l'an dernier : 139 882,00 \$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, et de Me Judith Viens, assistant-greffier et responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'accepter la proposition de renouvellement de l'assurance responsabilité civile des officiers publics de la Ville de Terrebonne (assurance responsabilité municipale) pour une période d'un an, débutant le 16 mai 2012, de la Compagnie d'assurance Chartis par l'entremise du courtier Hub International, pour un coût total de 153 620 \$ (taxes en sus) (soit 9 % sur la portion prime seulement). À cet effet, les certificats de disponibilité de crédits numéro 2012-0142 et 2012-0143 émis par l'assistante-trésorière sont joints à la présente.

QUE le Comité exécutif recommande également au Conseil d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents requis pour donner effet à ces recommandations.

---

**CE-2012-569-DEC RAIM / NOMINATION / COMITE DE SELECTION /  
SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION**

ATTENDU la demande de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins (RAIM) afin que la Ville lui recommande le nom de deux (2) personnes pour siéger sur les comités de sélection qui doivent être formés en vertu de l'article 573. 1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et Villes*;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande à la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins de nommer M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, et M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, à titre de membres pour le comité de sélection dans le cadre de l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres et, de nommer Me Denis Bouffard à titre de substitut.

---

**CE-2012-570-DEC      ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 528 875,35 \$ préparée le 3 mai 2012;
- la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 5 477 660,85 \$ préparée le 1<sup>er</sup> mai 2012.

---

**CE-2012-571-DEC      ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 26 840,59 \$ préparée le 2 mai 2012;
- la liste des chèques émis du fonds des immobilisations au montant de 1 722 249,92 \$ préparée le 1<sup>er</sup> mai 2012.

---

**CE-2012-572-REC      PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 329-1 / BOULEVARD LUCILLE-TEASDALE**

ATTENDU QUE le 22 janvier 2007, le Conseil municipal adoptait le règlement 329 décrétant la réalisation de travaux de construction de bordures, de trottoirs, de pavage, d'éclairage routier et d'aménagement paysager sur le boulevard Lucille-Teasdale et prévoyant un emprunt de 1 594 600 \$;

ATTENDU QUE depuis cette adoption, le projet a été modifié pour inclure des travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égouts et de surlargeur de fondation de rue;

ATTENDU QUE les coûts des travaux d'infrastructures sont supérieurs de 1 183 241 \$ (frais de règlement en sus);

ATTENDU QUE les travaux d'aménagement requis ont été actualisés selon les travaux à être réalisés et sont supérieurs de 91 950 \$ (frais de règlement en sus);

ATTENDU QUE les estimations du coût des travaux ont été revues significativement, il y a donc lieu de revoir la répartition entre les différents bassins;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption du projet de règlement numéro 329-1 amendant le règlement 329 afin d'ajouter à l'objet du règlement des travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égouts et de surlargeur de fondation de rue, des travaux d'aménagement paysager,

établir une nouvelle répartition de taxation entre les bénéficiaires et augmenter de 1 594 600 \$ à 3 381 800 \$ le montant de l'emprunt prévu règlement 329.

---

**CE-2012-573-REC      PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 542 /  
RÉFECTION DE CHAUSSÉE / BOULEVARD DES  
SEIGNEURS, RUES SAINT-FRANÇOIS-XAVIER,  
SAINT-MICHEL, SAINT-PAUL, SAINT-PIERRE,  
D'ANGORA ET DE HAUTEVILLE**

ATTENDU les ententes Canada – Québec concernant le transfert de la taxe d'accise aux municipalités du Québec (TECQ II)

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2006-99-DEC autorisant la création d'un comité dont le mandat consiste à établir une stratégie, un plan d'action et à préparer les demandes de subvention et d'en assurer le suivi auprès du ministère des Affaires municipales et des Régions;

ATTENDU QUE le comité exécutif a recommandé au Conseil l'approbation des priorités de travaux dans le cadre du plan stratégique 2010-2013 en vertu de sa résolution CE-2011-611-REC et que ces priorités sont indiquées dans le tableau 2 et sur les listes des travaux de priorités 3 et 4;

ATTENDU la résolution du Conseil numéro 328-06-2011 approuvant le plan stratégique 2010-2013;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un règlement d'emprunt pour la réalisation des travaux de priorité 4 mentionnés à la résolution du Conseil, le tout dans le cadre du programme de transfert de la taxe d'accise aux municipalités du Québec (TECQ II);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (542) pour la réalisation des travaux de réfection de chaussée sur le boulevard des Seigneurs et les rues Saint-François-Xavier, Saint-Michel, Saint-Paul, Saint-Pierre, d'Angora et de Hauteville, et pour ce faire, un emprunt au montant de 8 807 500 \$ dont le terme de remboursement est fixé à quinze (15) ans.

---

**CE-2012-574-REC      PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 543 /  
RÉHABILITATION DE CONDUITES D'AQUEDUC ET  
D'ÉGOUT SANITAIRE**

ATTENDU les ententes Canada – Québec concernant le transfert de la taxe d'accise aux municipalités du Québec (TECQ II)

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2006-99-DEC autorisant la création d'un comité dont le mandat consiste à établir une stratégie, un plan d'action et à préparer les demandes de subvention et d'en assurer le suivi auprès du ministère des Affaires municipales et des Régions;

ATTENDU QUE le comité exécutif a recommandé au Conseil l'approbation des priorités de travaux dans le cadre du plan stratégique 2010-2013 en vertu de sa résolution CE-2011-611-REC et que ces priorités sont indiquées dans le tableau 2 et sur les listes des travaux de priorités 3 et 4;

ATTENDU la résolution du Conseil numéro 328-06-2011 approuvant le plan stratégique 2010-2013;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un règlement d'emprunt pour la réalisation des travaux de priorité 4 mentionnés à la résolution du Conseil, le tout dans le

cadre du programme de transfert de la taxe d'accise aux municipalités du Québec (TECQ II);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (543) pour la réalisation des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire dans la rue Florent, chemin Saint-Charles, rues des Fleurs, De La Chesnaye, Pierre-Laporte, George-VI et une servitude entre les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Avenues et le boulevard des Seigneurs.

---

**CE-2012-575-DEC      AUTORISATION DE FINANCEMENT / FONDS DE ROULEMENT POUR L'ACQUISITION DE MOBILIER DESTINÉ AU CENTRE ADMINISTRATIF LUDOVIC-LAURIER / 3060, CHEMIN SAINT-CHARLES**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 189-04-2012 autorisant la création du poste de technicien approvisionnement à la Direction de l'administration et finances;

ATTENDU QUE par cette même résolution il était convenu du transport du poste de secrétaire approvisionnement effectif à compter du 23 avril 2012;

ATTENDU QUE les locaux du Centre administratif Ludovic-Laurier situé au 3060, chemin Saint-Charles sont tous occupés et que pour disposer d'espaces de bureaux additionnels, des réaménagements sont requis afin d'ajouter des espaces de travail;

ATTENDU QUE des demandes de prix ont été faites auprès des fournisseurs suivants : Bureau Spec (Grand & Toy) et Groupe ameublement Focus inc. ;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Bureau Spec (Grand & Toy) s'est avérée, la plus basse conforme pour le réaménagement et le nouveau mobilier;

ATTENDU QUE la dépense brute incluant l'achat de quatre (4) fauteuils est supérieure à 10 000 \$ en considérant les taxes et que ce montant total dépasse le seuil prévu à la politique de capitalisation;

ATTENDU QUE la dépense ne pouvait pas avoir été prévue au budget 2012, que la dépense prévue rencontre les seuils d'immobilisation et que le Fonds de roulement a les disponibilités suffisantes pour financer un tel projet;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif autorise le financement et la dépense nette de 11 688,91 \$ à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0136 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2012-576-REC      PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 527 / TRAVAUX / PROLONGEMENT DES RUES RODRIGUE ET DE L'AZALÉE / PROJET LES COURS DU RUISSEAU NOIR / RÉAMÉNAGEMENT DU DÉBARCADÈRE DE L'ÉCOLE DE L'ORÉE-DES-BOIS**

ATTENDU QUE le promoteur a terminé la dernière phase du projet de développement Les Cours du Ruisseau Noir;

ATTENDU QUE des travaux d'infrastructures ont été réalisés dans le prolongement des rues Rodrigue et de l'Azalée;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder aux travaux de pavage, bordures, éclairage routier, piste cyclable, aménagement paysager et plantation d'arbres des rues précédentes;

ATTENDU QU'à l'exécution des travaux de surface, il est requis de procéder au réaménagement du débarcadère de l'école de l'Orée-des-Bois;

ATTENDU QUE le modèle financier (mode de taxation) proposé au dit règlement concernant les travaux mentionnés correspond au cadre financier du tableau de planification financière (D04-1323);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (527) pour la réalisation des travaux de pavage, bordures, éclairage routier, piste cyclable, aménagement paysager et plantation d'arbres sur le prolongement des rues Rodrigue et de l'Azalée dans le projet Les Cours du Ruisseau Noir et réaménagement du débarcadère de l'école de l'Orée-des-Bois, et pour ce faire, un emprunt au montant de 3 674 600 \$ dont le terme de remboursement est fixé à quinze (15) ans.

---

**CE-2012-577-REC      PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 512 /  
AMÉNAGEMENT DE TERRAINS DE SOCCER À  
SURFACE SYNTHÉTIQUE AU PARC ANGORA**

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a lancé l'automne dernier un programme de soutien aux installations sportives phase 1 et que ce programme vise à permettre, à la faveur d'une aide financière, la construction ou la rénovation d'installations sportives et récréatives;

ATTENDU QUE ce programme annuel, doté d'une enveloppe de 50 millions, permet aux demandeurs d'obtenir le remboursement de 50 % des coûts de construction ainsi que certains autres frais incidents;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne désire se doter de terrains de soccer à surface synthétique et que ces surfaces permettraient le prolongement des saisons de soccer;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne accuse un déficit quant aux heures d'utilisation de terrains de soccer offertes à ses organismes-partenaires;

ATTENDU QUE le ministère a confirmé le versement d'une aide équivalant à 50 % des coûts admissibles jusqu'à un maximum de 1 149 199,60 \$ pour la réalisation du terrain de soccer Angora 2;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne pourrait réaliser des économies d'échelles en effectuant les travaux simultanément aux terrains de soccer Angora 2 et Angora 1;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2011-803-REC et celle du Conseil municipal numéro 390-08-2011 où la Ville de Terrebonne s'est engagée à défrayer sa part des coûts admissibles dans le cadre de ce programme.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (512) pour l'aménagement de deux (2) terrains de soccer à surface synthétique au parc Angora, et pour ce faire, un emprunt au montant de 4 274 200 \$ dont le terme de remboursement est fixé à vingt (20) ans.

---



**CE-2012-578-REC      LETTRE D'ENTENTE 2012-01 / SYNDICAT DES  
POMPIERS DE LA RIVE-NORD, SECTION LOCALE  
101 / EFFECTIFS : CHOIX D'ASSIGNATION**

ATTENDU QUE l'article 12.1 et l'annexe IV de la convention collective du Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101, déterminent les effectifs des pompiers à des dates déterminées;

ATTENDU QU'en date du 1<sup>er</sup> janvier 2013 les effectifs seront augmentés de 24 nouveaux postes à temps complet;

ATTENDU QUE le Syndicat et la Ville ont entrepris des discussions et en sont arrivés à une entente;

ATTENDU la recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, à l'effet d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2012-01 pour les fins mentionnées ci-dessus;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2012-01 à intervenir avec le Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101, concernant le choix d'assignation.

---

**CE-2012-579-REC      LETTRE D'ENTENTE 2012-02 / SYNDICAT DES  
POMPIERS DE LA RIVE-NORD, SECTION LOCALE  
101 / DATES DE CHOIX DE VACANCES 2012-2013**

ATTENDU QU'au 1<sup>er</sup> janvier 2013 les effectifs seront augmentés et auront ainsi une incidence sur les équipes et les horaires des salariés;

ATTENDU l'article 10 de la convention collective du Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101;

ATTENDU QUE le Syndicat et la Ville ont un intérêt mutuel à modifier exceptionnellement la façon et la période pour les choix des dates de vacances 2012-2013;

ATTENDU QUE le Syndicat et la Ville ont entrepris des discussions et en sont arrivés à une entente;

ATTENDU la recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, à l'effet d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2012-02 pour les fins mentionnées ci-dessus;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2012-02 à intervenir avec le Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101, concernant les dates de choix des vacances 2012-2013.

---

**CE-2012-580-REC      LETTRE D'ENTENTE 2012-03 / SYNDICAT DES  
POMPIERS DE LA RIVE-NORD, SECTION LOCALE  
101 / NOMBRE MAXIMUM DE SALARIÉS EN  
VACANCES**

ATTENDU l'article 10.1 de la convention collective du Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101, qui détermine le maximum de salariés pouvant prendre leurs vacances en même temps;

ATTENDU QUE le nombre maximum de salariés pouvant prendre leurs vacances en même temps est de deux (2) lieutenants à temps complet de deux (2) pompiers à temps complet par équipe (incluant les pompiers préventionnistes);

ATTENDU QUE les postes de pompiers préventionnistes seront abolis le 1<sup>er</sup> janvier 2013;

ATTENDU QUE vingt-quatre (24) nouveaux postes de pompiers seront ajoutés à l'effectif le 1<sup>er</sup> janvier 2013;

ATTENDU QUE le Syndicat et la Ville ont entrepris des discussions afin de modifier le nombre maximum de salariés pouvant prendre leurs vacances en même temps;

ATTENDU la recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, à l'effet d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2012-03 pour les fins mentionnées ci-dessus;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2012-03 à intervenir avec le Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101, concernant le nombre maximum de salariés en vacances.

---

**CE-2012-581-REC      LETTRE D'ENTENTE 2012-04 / SYNDICAT DES  
POMPIERS DE LA RIVE-NORD, SECTION LOCALE  
101 / INDEMNITÉ DE VACANCES DES SALARIÉS  
AYANT UN STATUT À TEMPS PARTIEL**

ATTENDU la lettre d'entente numéro 2012-01;

ATTENDU QUE les nouveaux postes de pompier à temps complet seront comblés par des pompiers ayant un statut à temps partiel à la Ville de Terrebonne;

ATTENDU l'article 10.1 de la convention collective du Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101, qui stipule que les salariés ayant un statut à temps partiel bénéficient d'indemnité financière pour leurs vacances accumulées;

ATTENDU QUE le Syndicat et la Ville ont entrepris des discussions afin de permettre aux salariés ayant un statut à temps partiel et qui ont choisi un poste permanent effectif le 1<sup>er</sup> janvier 2013 de convertir l'indemnité financière prévue à l'alinéa précédent en nombre de jours de vacances;

ATTENDU la recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, à l'effet d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2012-04 pour les fins mentionnées ci-dessus;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2012-04 à intervenir avec le Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101, concernant l'indemnité de vacances des salariés ayant un statut à temps partiel (2012-2013).

---

**CE-2012-582-REC      CRÉATION D'UN POSTE / CONSEILLER, GESTION  
DES INVALIDITÉS ET RELATIONS  
PROFESSIONNELLES / DIRECTION DES  
RESSOURCES HUMAINES**

ATTENDU QUE la Direction des ressources humaines compte actuellement sur les services d'une employée temporaire afin de pouvoir répondre adéquatement aux besoins en matière de gestion des invalidités, de prévention, de santé-sécurité au travail et de relations professionnelles;

ATTENDU QUE la Conseillère en gestion des ressources humaines, santé et sécurité, peut ainsi se dégager pour prioriser ses responsabilités en prévention notamment pour effectuer des analyses de risques et des inspections en milieu de travail, voir à la coordination des sept (7) comités de santé et sécurité au travail, à la conception et à la mise en place de programmes de prévention en santé et sécurité, et ce, afin de viser la réduction du niveau de risque relié aux lésions professionnelles et de favoriser une meilleure culture en SST;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la création d'un poste permanent de conseiller, gestion des invalidités et relations professionnelles;

ATTENDU QU'il y a lieu également de renommer le poste de conseillère en gestion des ressources humaines, santé et sécurité, par conseillère santé et sécurité;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption de l'organigramme de la Direction des ressources humaines dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Il est également unanimement résolu de recommander au Conseil la création du poste de conseiller, gestion des invalidités et relations professionnelles.

Que l'organigramme de la Ville soit modifié en conséquence.

Que la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (évaluation de la fonction, recommandation éventuelle au Comité exécutif, recrutement et dotation).

Que la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la résolution du Conseil.

---

**CE-2012-583-REC      CRÉATION D'UN POSTE / CONTREMAÎTRE /  
SERVICE DES PARCS ET ESPACES VERTS /  
DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU QU'n raison des superficies importantes ajoutées chaque année au niveau des parcs, des espaces verts et des aménagements paysagers et de leur entretien autant en régie interne qu'à contrat;

ATTENDU également les importants projets de développement de la Ville de Terrebonne présentement en cours;

ATTENDU QU'il y a lieu de créer un poste additionnel de contremaître afin de pouvoir maintenir la bonne marche des opérations;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption de l'organigramme de la Direction de l'entretien du territoire, service des parcs et

espaces verts, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Il est également unanimement résolu de recommander au Conseil la création du poste de contremaître, classe 3, au service des parcs et espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire.

Que l'organigramme de la Ville soit modifié en conséquence.

Que la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (évaluation de la fonction, recommandation éventuelle au Comité exécutif, recrutement et dotation).

Que la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la résolution du Conseil.

---

**CE-2012-584-DEC      NOMINATION / TECHNICIEN ANALYSE SÉCURITÉ ET RÉSEAU / DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

ATTENDU l'affichage du poste de technicien analyste sécurité et réseau à la Direction des technologies de l'information;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, de nommer M. Philippe Hamel au poste de technicien analyste sécurité et réseau à la Direction des technologies de l'information, classe 11 (provisoire), à compter du 14 mai 2012, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

---

**CE-2012-585-DEC      SOUMISSION / FOURNITURE DE CEINTURES ERGONOMIQUES ET ACCESSOIRES POUR POLICIÈRES ET POLICIERS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) fournisseurs pour la fourniture de ceintures ergonomiques et accessoires pour policières et policiers (SOU-2012-47);

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 10 avril 2012 à 11 h 15, à savoir :

Les Entreprises Duckbill inc.      80 039,85\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Les Entreprises Duckbill inc. s'est avérée conforme selon le rapport daté du 11 avril 2012 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, d'accepter la soumission de la compagnie **LES ENTREPRISES DUCKBILL INC.**, datée du 28 mars 2012, pour la fourniture de ceintures ergonomiques et accessoires pour policières et policiers, le tout pour un montant de 69 615 \$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0130 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2012-586-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES SUR  
INVITATION / SERVICE DE CERTIFICATION ET  
D'ENTRETIEN DES RÉSEAUX D'AVERTISSEURS  
INCENDIE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a l'obligation de faire certifier ses réseaux d'avertisseurs incendie et qu'elle doit également procéder, au besoin, à l'entretien et la réparation de ceux-ci;

ATTENDU QUE les sommes d'argent prévues à la soumission SOU-2011-80 ont été dépensées et que ladite soumission arrive à échéance le 31 juillet prochain et qu'il y a lieu de relancer une nouvelle soumission;

ATTENDU QU'il serait opportun de produire une soumission avec une option de trois (3) ans;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres sur invitation, auprès d'au moins quatre (4) fournisseurs, pour le service de certification et d'entretien des réseaux d'avertisseurs incendie avec option de trois (3) ans.

Que les paiements soient faits à même le fonds d'opération.

---

**CE-2012-587-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES SUR INVITATION /  
INSTALLATION, ENLÈVEMENT ET ENTREPOSAGE DES  
DÉCORS HIVERNAUX DANS LE SECTEUR DU VIEUX-  
TERREBONNE**

ATTENDU QUE le service des parcs et espaces verts doit procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'installation, l'enlèvement et l'entreposage des décors hivernaux dans le secteur du Vieux-Terrebonne;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres sur invitation, auprès d'au moins trois (3) fournisseurs, pour l'installation, l'enlèvement et l'entreposage des décors hivernaux dans le secteur du Vieux-Terrebonne.

Que les paiements soient faits à même le fonds d'opération.

---

**CE-2012-588-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /  
SERVICE DE SERRURIER**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne requiert les services d'un serrurier sur une base régulière;

ATTENDU QUE la soumission SOU-2011-43 arrive à échéance le 30 juin prochain et qu'il y a lieu de relancer une nouvelle soumission;

ATTENDU QU'il serait opportun de produire une soumission avec une option de trois (3) ans;

ATTENDU l'estimation du coût de ce service produite par M. François Gascon, chargé de projets – support technique et immeubles, à la Direction de l'entretien du territoire, en date du 1<sup>er</sup> mai 2012, au montant de 62 948,81 \$ (t.t.c.) pour un (1) an et de 193 606,93 \$ (t.t.c.) pour trois (3) ans;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la

Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour le service de serrurier.

Que les paiements soient faits à même le fonds d'opération.

---

**CE-2012-589-DEC      SOUMISSION / ACHAT D'UNE TONDEUSE « ZÉRO TURN » DE MARQUE KUBOTA**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de deux (2) fournisseurs pour l'acquisition d'une tondeuse « Zéro Turn » de marque Kubota;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 1<sup>er</sup> mai 2012, à savoir :

Kubota des Laurentides	16 671,38 \$ t.t.c.
Entreprises Laporte & Fils	17 016,30 \$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Kubota des Laurentides s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 1<sup>er</sup> mai 2012 de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **KUBOTA DES LAURENTIDES**, datée du 26 avril 2012, pour l'acquisition d'une tondeuse « Zéro Turn » de marque Kubota, le tout pour un montant de 14 500 \$ (taxes en sus) (échange d'un tracteur John Deere 445 – 1996 avec tondeuse de 60 pouces) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0129 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que M. Georges Paradis, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat dudit équipement.

---

**CE-2012-590-DEC      SOUMISSION / ACHAT DE RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de deux (2) fournisseurs pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie (SOU-2012-42);

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 24 avril 2012 à 11 h 05, à savoir :

Les Ateliers Vélo Vert	25 245,64\$ t.t.c.
------------------------	--------------------

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Les Ateliers Vélo Vert s'est avérée conforme selon le rapport daté du 26 avril 2012 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **LES ATELIERS VÉLO VERT**, datée du 18 avril 2012, pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie, le tout pour un montant de 21 957,50 \$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0127 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2012-591-REC      AUTORISATION DE SIGNATURE / COLLECTE DES  
RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX / VILLE DE  
BOIS-DES-FILION**

ATTENDU QUE les villes de Terrebonne et de Bois-des-Filion désirent répéter en 2012 la collecte conjointe des résidus domestiques dangereux (R.D.D.) sur leur territoire respectif, et ce, pour deux (2) journées;

ATTENDU QUE les conditions de l'entente sont identiques à celles de l'an dernier;

ATTENDU QU'il y a lieu de signer une entente à cet effet;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif recommande au Conseil la signature de l'entente à intervenir avec la Ville de Bois-des-Filion pour le partage des coûts relativement à la collecte conjointe des résidus domestiques dangereux (R.D.D.).

Que les conditions prévues à l'entente de l'année 2011 soient reconduites pour l'année 2012.

Que le calendrier suivant pour la collecte des résidus domestiques dangereux 2012 soit et est accepté :

**19 mai 2012**

**Ville de Bois-des-Filion**

Place du Millénaire  
Intersection Adolphe-Chapleau et  
le boulevard des Laurentides

**22 septembre 2012**

**Secteur Terrebonne**

Centre Angora  
4125, rue d'Argenson

---

**CE-2012-592-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /  
SERVICES PROFESSIONNELS / PLANS, DEVIS ET  
SURVEILLANCE DE CHANTIER POUR LE PARC  
SAINT-SACREMENT**

ATTENDU QUE le service de l'aménagement paysager a supervisé l'élaboration d'un concept pour l'aménagement paysager du parc Saint-Sacrement;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire préparer les plans et devis pour réaliser les travaux;

ATTENDU QUE l'estimation pour les honoraires professionnels pour la réalisation des plans, devis et la surveillance des travaux, préparée par Mme Catherine Dutil, chef du service aménagements paysagers, en date du 7 mai 2012, s'élève à 688 325,94 \$ (t.t.c.);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la réalisation des plans, devis et la surveillance de chantier pour le parc Saint-Sacrement.

Que les paiements soient faits à même le fonds du règlement numéro 536.

---

**CE-2012-593-REC SOUMISSION / MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE –  
SECTEUR I**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le marquage de la chaussée – secteur I (SOU-2012-62);

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) le 20 avril 2012 et dans le journal Le Trait d'Union le 21 avril 2012;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 8 mai 2012, à savoir :

Lignbec division Entreprise T.R.A. (2011) inc.	198 916,35 \$ t.t.c.
Lignco Sigma inc.	207 745,87 \$ t.t.c.
Les Entreprises JACLUC inc.	212 802,64 \$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Lignbec division Entreprise T.R.A. (2011) inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 8 mai 2012 de Mme Nathalie Savard, chef du service des approvisionnements à la Direction de l'administration et finances;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 137 831,93 \$ (t.t.c.) en date du 9 décembre 2011;

ATTENDU QUE la licence de l'entrepreneur n'est pas restreinte selon le registre de la Régie du bâtiment consulté le 9 mai 2012;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **LIGNBEC DIVISION ENTREPRISE T.R.A. (2011) INC.**, datée du 8 mai 2012, pour le marquage de la chaussée – secteur I, pour un montant de 173 008,35 \$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0145 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2012-594-REC SOUMISSION / MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE –  
SECTEUR II**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le marquage de la chaussée – secteur II (SOU-2012-63);

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) le 20 avril 2012 et dans le journal Le Trait d'Union le 21 avril 2012;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 8 mai 2012, à savoir :

Les Entreprises JACLUC inc.	213 909,17 \$ t.t.c. corrigé
Lignco Sigma inc.	223 571,95 \$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Les Entreprises JACLUC inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 8 mai 2012 de Mme Nathalie Savard, chef du service des approvisionnements à la Direction de l'administration et finances;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 138 006,51 \$ (t.t.c.) en date du 9 décembre 2011;



ATTENDU QUE la licence de l'entrepreneur n'est pas restreinte selon le registre de la Régie du bâtiment consulté le 9 mai 2012;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **LES ENTREPRISES JACLUC INC.**, datée du 8 mai 2012, pour le marquage de la chaussée – secteur II, pour un montant de 186 048,42 \$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0146 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2012-0 147, soumis par l'assistante-trésorière, au montant de 128 873 \$, du poste budgétaire numéro 1-02-130-00-999 (réserve pour imprévus) au poste budgétaire numéro 1-02-350-00-522 (traçage de ligne), soit accepté.

---

**CE-2012-595-DEC ANIMATIONS SUR L'HISTOIRE DES PATRIOTES / SODECT / MAISON BÉLISLE / 18, 19 ET 20 MAI 2012**

ATTENDU la demande de la Société de développement culturel de Terrebonne (SODECT), en collaboration avec la Société d'Histoire de Terrebonne, pour utiliser la terrasse extérieure de la Maison Bélisle pour faire des animations sur l'histoire de Patriotes les 18, 19 et 20 mai 2012 selon l'horaire suivant :

- La répétition générale se déroulera le vendredi 18 mai à partir de 17h jusqu'à environ 18h30;
- Les représentations auront lieu le samedi 19 mai et le dimanche 20 mai à 19h30 et 20h30;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la SODECT à réaliser cette activité à la Maison Bélisle les 18, 19 et 20 mai 2012, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 2 qui suivent :

**1) Musique et animation**

La transmission de musique par appareil sonore ou autre est autorisée pour la tenue de cet événement.

**2) Décor**

La mise en place d'un décor est autorisée. Il doit être enlevé dès la fin de l'activité.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

---

**CE-2012-596-DEC MARCHE « LE RELAIS POUR LA VIE » / SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER / ÎLE-DES-MOULINS / 8 JUIN 2012**

ATTENDU la demande de la Société canadienne du cancer pour tenir une marche « Le relais pour la vie », dans la nuit du 8 juin 2012, entre 19 h et 7 h, à l'Île des Moulins (aura lieu même en cas de mauvaise température);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la Société canadienne du cancer à tenir une marche de nuit « Le relais pour la vie » dans la nuit du 8 juin 2012 entre 19 h et 7 h à l'Île des Moulins, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

- 1) Musique**  
La transmission de musique par haut-parleur est autorisée sur le site jusqu'à 23h30. Par la suite, seules une musique d'ambiance et/ou une animation de faible intensité seront tolérées.
- 2) Stationnement**  
Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.
- 3) Produits comestibles**  
La vente ou le service de produits comestibles ou de boissons non alcoolisées est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de produits comestibles sur le site.
- 4) Circulation avec des véhicules motorisés**  
Le comité organisateur est autorisé à utiliser des voiturettes de golf sur le site d'activité.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

---

**CE-2012-597-DEC CONFÉRENCE DE PRESSE / SODECT / 11 JUIN 2012**

ATTENDU la demande de la Société de développement culturel de Terrebonne (SODECT) pour tenir une conférence de presse pour annoncer les événements et les activités de 2012 au site historique de l'Île-des-Moulins à l'intérieur d'un chapiteau situé dans l'Île-des-Moulins le lundi 11 juin 2012 de 17h à 20h;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la Société de développement culturel de Terrebonne (SODECT) pour tenir une conférence de presse pour annoncer les événements et les activités de 2012 au site historique de l'Île-des-Moulins le lundi 11 juin 2012, de 17h à 20h, à l'intérieur d'un chapiteau sur le site historique de l'Île-des-Moulins, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 et 2 qui suivent :

- 1) Boissons alcoolisées**  
Le service de boissons alcoolisées et de produits comestibles sur le site historique de l'Île-des-Moulins est autorisé exclusivement par le comité organisateur SODECT, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de boissons alcoolisées; toute autre personne ne peut pénétrer dans l'Île-des-Moulins avec des boissons alcoolisées, et ce, conformément à la réglementation de la Ville. À cette fin, le comité organisateur devra se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De plus, le responsable de l'organisation ou son représentant devra remettre à la Direction du loisir et vie communautaire, dans les cinq (5) jours précédant l'événement, une copie du permis de boisson émis par la Régie.
- 2) Musique et animation**  
La transmission de musique par appareil sonore ou autre et de l'animation est autorisée pour la tenue de cette activité.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

---

**CE-2012-598-DEC FÊTE DE FIN D'ANNÉE / CPE LA PIROULINE / 13  
JUN 2012**

ATTENDU la demande du Centre de la petite enfance La Pirouline (2595, chemin Saint-Charles) pour tenir une grande fête pour clôturer l'année de ses finissants au théâtre de verdure dans l'Île-des-Moulins, le mercredi 13 juin 2012, de 15 h à 20 h;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le CPE La Pirouline à tenir une grande fête pour clôturer l'année de ses finissants au théâtre de verdure dans l'Île-des-Moulins, le mercredi 13 juin 2012, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 et 2 qui suivent :

**1) Musique**

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée sur le site durant l'activité.

**2) Produits comestibles**

La vente ou le service de produits comestibles ou de boisson non alcoolisée est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de produits comestibles sur le site.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

---

**CE-2012-599-DEC EXPOSITION EXTÉRIEURE / SODECT / 9 JUILLET AU  
13 AOÛT 2012**

ATTENDU la demande de la Société de développement culturel de Terrebonne (SODECT) pour tenir une exposition extérieure sur monolithe dans le cadre de son 25<sup>e</sup> anniversaire, sur trois (3) sites, soit devant la Maison Bélisle, devant le Théâtre du Vieux-Terrebonne et dans l'Île-des-Moulins du 9 juillet au 13 août 2012;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la SODECT à tenir une exposition extérieure sur monolithe dans le cadre de son 25<sup>e</sup> anniversaire, sur trois (3) sites, soit devant la Maison Bélisle, devant le Théâtre du Vieux-Terrebonne et dans l'Île-des-Moulins, du 9 juillet au 13 août 2012.

---

**CE-2012-600-DEC DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES / TRAVAUX  
RÉALISÉS PAR LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA  
SEIGNEURIE DES MILLE-ÎLES / CENTRE  
COMMUNAUTAIRE MARIE-VICTORIN ET PAVILLON  
ANDRÉ-GUÉRARD**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2011-247-DEC adoptée le 16 mars 2011 donnant son accord à une entente de principe pour autoriser la Commission scolaire de la Seigneurie des Mille-Îles à effectuer des travaux à l'intérieur de bâtiments appartenant à la Ville de Terrebonne et que la Ville s'engageait à défrayer sa quote-part dans le cadre desdits travaux, et ce, pour un montant de 68 500 \$ (t.t.c.).

ATTENDU QUE les travaux pour le système de chauffage et de climatisation faits aux deux (2) centres communautaires excèdent l'estimé;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la trésorière à payer un montant de 3 350,13 \$ (taxes en sus) à la Commission scolaire de la Seigneurie des Mille-Îles. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0132 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2012-601-DEC      PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER DESTINÉ  
AUX ORGANISMES D'AIDE AUX PERSONNES  
DÉMUNIES / LES ŒUVRES DE GALILÉE**

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire rencontre, le 12 avril dernier, l'organisme Les Œuvres de Galilée afin de présenter le nouveau Programme de soutien financier visant à supporter les organismes d'aide aux personnes démunies et désire signer le protocole d'entente relatif à ce programme;

ATTENDU QUE ledit protocole n'est pas rédigé, car certaines modalités du Programme sont actuellement en révision;

ATTENDU QUE le 26 avril dernier, l'organisme Les Œuvres de Galilée a fait une demande afin que la Ville puisse avancer une partie des sommes allouées dans le cadre de ce programme afin d'augmenter leur liquidité;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la trésorière à verser, d'avance, une somme de 10 000 \$ à même le budget prévu pour l'organisme dans le Programme de soutien financier visant à supporter les organismes d'aide aux personnes démunies à l'organisme Les Œuvres de Galilée. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0137 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le versement de cette avance soit conditionnel à l'engagement par l'organisme de procéder à la signature dudit protocole à intervenir concernant le programme municipal.

---

**CE-2012-602-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /  
ACHAT DE MODULES DE JEUX ET BALANÇOIRES  
AU PARC JACQUES-COURNOYER ET DE  
BALANÇOIRES POUR LES PARCS DUMONT,  
LONGCHAMP ET LÉVEILLÉ**

ATTENDU les résolutions du Comité exécutif numéros CE-2012-59-DEC et CE-2012-400-DEC autorisant la Direction du loisir et vie communautaire à modifier le processus d'acquisition de modules de jeux et de balançoires pour les différents parcs de la Ville et à procéder à un appel d'offres public pour l'acquisition de modules de jeux et d'accessoires et autorisant également la modification du processus d'acquisition de modules de jeux et de balançoires pour les différents parcs de la Ville;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour l'achat de modules de jeux et de balançoires au parc Jacques-Cournoyer et de balançoires pour les parcs Dumont, Longchamp et Léveillé;

ATTENDU QUE l'estimation du coût pour ces acquisitions s'élève à 144 868,50 \$ (t.t.c.);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire et la Direction de l'administration et

finances à procéder à un appel d'offres public pour l'achat de jeux pour les parcs Dumont, Jacques-Cournoyer, Longchamp et Léveillé.

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 524.

---

**CE-2012-603-DEC      RENOUVELLEMENT DU BAIL / STATIONNEMENT /  
SALLE LA QUÉBÉCOISE**

ATTENDU QUE depuis 2005 la Ville de Terrebonne loue le terrain de stationnement de la salle de réception La Québécoise;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler ledit bail pour trois (3) ans;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le bail à intervenir avec MM. Jacques et Jocelyn Gariépy, restaurateurs de la salle de réception La Québécoise, pour la location d'un terrain de stationnement pour une durée de trois (3) ans, soit à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2012 jusqu'au 31 octobre 2015, le tout pour un montant de 6 130 \$ (taxes en sus) par année. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0131 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que ledit bail soit majoré annuellement à partir de la deuxième (2<sup>e</sup>) année selon l'IPC du Canada.

---

**CE-2012-604-DEC      CONTRAT DE LOCATION / CENTRE DE SOCCER  
INTÉRIEUR / ALLOCATION DE TERRAINS POUR  
L'ASSOCIATION DE SOCCER DE BOIS-DES-FILION /  
LES COMPLEXES SPORTIFS TERREBONNE INC.**

ATTENDU le rapport déposé au Comité exécutif concernant l'entente 2012 à intervenir avec la Ville de Bois-des-Filion concernant le Club de soccer de Bois-des-Filion et les Complexes Sportifs de Terrebonne;

ATTENDU QU'il avait été convenu de procéder à la location d'heures au centre de soccer intérieur (CE-2010-1278-DEC);

ATTENDU QUE le coût total du contrat est de 49 382,36 \$ (taxes en sus) et que sa durée s'étend du 1<sup>er</sup> mai au 29 septembre 2012;

ATTENDU QUE le nombre d'heures louées est déterminé selon le nombre de participants de la saison dernière et respecte le principe d'attribution des heures aux organismes de même nature selon les besoins établis;

ATTENDU QUE conformément à l'article 573.3 alinéa 2.1 de la Loi sur les Cités et Villes la municipalité peut, de gré à gré, conclure un contrat dont l'objet est la fourniture de services avec un organisme à but non lucratif, et ce, même si le montant excède 25 000 \$.

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la signature du contrat de location pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 29 septembre 2012.

Que le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, à signer le contrat de location, le tout pour un montant n'excédant

pas 56 777,37 \$ (t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0140 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2012-605-DEC      RÉVISION / PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES /  
CONTRAT DE SOUTIEN TECHNIQUE / FIRME  
ORACLE**

ATTENDU QUE la Direction des technologies de l'information présentait en avril 2012, un dossier d'autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation afin de poursuivre le contrat de soutien technique (CST) annuel sur le SGBGR Oracle;

ATTENDU QU'il est apparu impossible d'obtenir des offres des partenaires et revendeurs d'Oracle en ce qui concerne ce service, aucun soumissionnaire n'ayant déposé de soumission;

ATTENDU QU'Oracle permet l'acquisition de ses produits via un réseau de revendeurs, incluant le soutien technique de la première année, mais ne leur permet pas de revendre ce service par la suite. Auparavant, la Ville de Terrebonne contractait directement avec la firme Oracle en vertu de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE la Direction des technologies de l'information demande l'autorisation de résilier le processus d'appel d'offres amorcé et de conclure le processus d'acquisition du CST comme par les années passées, soit en vertu de l'article 573.3 paragraphe 6 b de la *Loi sur les cités et villes* qui spécifie qu'il n'est pas requis de procéder par appel d'offres dans ce cas précis;

ATTENDU QU'il n'est plus requis de reconduire la partie du contrat qui porte sur le CST pour les outils de développement qui ne sont pas utilisés et qui ne le seront pas;

ATTENDU QUE ce renouvellement permettra de continuer à être éligibles aux nouvelles versions, corrections ainsi qu'au support du manufacturier;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, que le Comité exécutif autorise la reconduction du contrat de soutien technique de la firme Oracle dont le coût total est de 35 176,39\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0148 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2012-606-DEC      LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 17h45.

---

\_\_\_\_\_  
Vice-président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire